

# Questions Réponses - n°9



**Cfdt: Questions Réponses AD IDF Centre n°9**

Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT, et les réponses apportées par l'entreprise.

**Question :** Une caméra de sécurité peut-elle être utilisée par un manager pour surveiller les membres de son équipe ?

**Réponse :** Non, l'utilisation de ce type de caméra a une finalité uniquement destinée à la sécurité des salariés.

**Commentaire :** Peut-être que si les écrans n'étaient pas en permanence sous les yeux des managers, la tentation serait moins forte...

**Question :** Plusieurs Change Équipes. Tous les managers des ventes n'ont pas accès aux mêmes outils, ce qui engendre une inégalité entre eux. Le CDD demande à ce que deux salariés sur le même poste soient traités de la même façon et avec les mêmes outils. Le CDD demande également à la direction une fiche de poste claire établissant les tâches à effectuer et les accreditations accordées aux managers des ventes.

**Réponse :** Les outils nécessaires et nécessaires pour l'activité sont à disposition auprès de D. Concernant les managers des Change Équipes, les managers des ventes ont tous accès aux mêmes outils et ont le même profil.

**Question :** Comment les nouveaux managers de l'AD ont-ils connaissance du règlement intérieur de l'AD ? Par le Rpe Ad-Advantage ? Par l'équipe SA ? Par email ?

**Réponse :** Le règlement intérieur fait partie de l'offre d'engagement sur site. Ce nouveau règlement intérieur, ainsi qu'une synthèse des modifications ont été transmis aux managers début juillet.

**Question :** En cas d'urgence familiale (accident d'un proche à l'école par exemple) un parent peut-il quitter son poste sans être inquiété ? Et si oui, quels sont les démarches à faire par le salarié ?

**Réponse :** Le salarié peut quitter son poste sans réserve de l'accord de son manager (cf article 4 du RI de l'AD) et régulariser par le pose de congé, RT, ou RC.

**Question :** Quelles sont les tâches qui relèvent uniquement d'un directeur de magasin et qui ne peuvent pas être déléguées ?

**Réponse :** Toutes les tâches peuvent faire l'objet d'une délégation.

Question : Une caméra de sécurité peut-elle être utilisée par un manager pour surveiller les membres de son équipe ?

Réponse : Non, l'utilisation de ce type de caméra a une finalité uniquement destinée à la sécurité des salariés.

Commentaire : Peut-être que si les écrans n'étaient pas en permanence sous les yeux des managers, la tentation serait moins forte...

Documents

[Questions Réponses - n°9](#)